

M. STEWART (Lethbridge) : Je crois pouvoir dire que, depuis la guerre, je me suis plus occupé de défendre ma réputation relativement à ma vie de soldat qu'à blâmer la conduite de ceux qui ont servi en France. J'ai l'avantage de connaître le général Ormond depuis plus longtemps que tout autre député. Je le connais depuis environ vingt-deux ans. Je l'ai connu quand il était jeune officier; je l'ai vu servir comme major et comme adjudant de son bataillon; j'ai été en relation avec lui quand il commandait la 9e brigade d'infanterie. C'est en connaissance de cause que je puis parler de certaines choses qu'on a dites cet après-midi, car j'ai porté le fusil comme simple soldat durant plus longtemps que ne l'a fait aucun autre honorable membre. Tout ce qu'on pourrait dire contre la réputation du simple soldat toucherait nécessairement un homme tel que moi, qui a été simple soldat.

(La séance du comité, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. STEWART (Lethbridge) : Monsieur le président, au moment de la suspension de la séance, je disais que j'ai eu l'avantage de servir comme simple soldat et à divers autres titres dans l'armée. Mon expérience m'autorise à dire que le simple soldat doit faire preuve d'autant d'initiative que l'homme chargé d'une plus lourde responsabilité, et que peut-être même il doit être capable d'une activité plus grande. Si jamais un homme a le droit de relever la tête et de se sentir fier, c'est bien le simple soldat qui a fait son devoir. Je puis ajouter que tous ceux qui occupent des positions lourdes de responsabilité dans l'armée seraient incapables d'accomplir convenablement les tâches qui leur sont confiées s'ils n'avaient pas l'appui et le concours de ceux qui servent avec lui comme soldats, canoniers ou conducteurs.

Je suis membre actif de deux organisations de vétérans depuis la guerre, j'ai passé beaucoup de temps dans leurs salles de réunion, j'ai fréquenté souvent les vétérans à titre de membre de la légion et de la ligue des vétérans de terre et de mer, et je constate avec étonnement que pas un mot de protestation ne m'a été adressé à propos du rapport fait par le général Ormond sur le pénitencier. Je suis donc obligé de conclure que les vétérans ne donnent pas à ce rapport l'interprétation que certains honorables députés lui ont donnée cet après-midi.

M. GRAY : Vous avez une bonne imagination.

M. STEWART (Lethbridge) : Il se peut que j'aie de l'imagination, mais je tiens à dire à [M. Stanley.]

mon honorable ami de Lambton-Ouest (M. Gray) que je fréquente les simples soldats autant qu'il peut le faire et que pas un soldat de la province de l'Alberta ne m'a envoyé un mot de protestation contre ce rapport.

Je connais le général Ormond depuis nombre d'années. Il vivait dans le comté voisin et l'une des choses sur lesquelles les conservateurs pouvaient toujours compter, c'est qu'il dirigerait les forces libérales contre nous. Par conséquent, je puis affirmer sans crainte que seule la Commission du service civil l'a nommé. Le général Ormond a toujours été un de mes amis intimes et il a rempli ses fonctions de sous-officier avec autant de compétence que celles d'officier supérieur.

A propos du commentaire fait par l'honorable député de Lambton-Ouest,—je suis heureux de voir qu'il est ici ce soir,—au sujet du général Ormond, cet après-midi, une mise au point ne lui paraîtra pas déplacée, étant donné son sentiment habituel d'équité envers ses collègues ou envers un camarade, un ancien combattant. Le général Ormond et moi nous nous trouvions dans la même division; nous étions alors en route vers la France. Quand les troubles ont éclaté à Rhyl, le général Ormond était le commandant à Ripon, et pour lui permettre de réprimer les troubles à Rhyl, on l'a nommé commandant à cet endroit.

M. GRAY : Il était là à l'époque de la mutinerie.

M. STEWART (Lethbridge) : Il est arrivé là au plus fort des émeutes, mais on l'a envoyé de Ripon à Rhyl; par conséquent, cela fait grandement l'éloge de son habileté comme chef.

M. GRAY : J'allais faire une réserve et dire qu'il était absent lors de certaines émeutes,—il était présent au cours de plusieurs,—mais maintenant je ne la ferai pas.

M. STEWART (Lethbridge) : Je tiens à commenter avec équité la remarque de l'honorable représentant...

M. GRAY : Je ne m'en prends certes pas à l'honorable député.

M. STEWART (Lethbridge) : En toute justice pour les anciens combattants, il faut expliquer la situation à Rhyl.

M. GRAY : J'y réfléchirai.

M. STEWART (Lethbridge) : Que mon honorable ami agisse à son gré et selon sa conscience. La conduite des anciens combattants indique clairement qu'ils n'interprètent pas le rapport de la même façon que mon honorable ami.

M. STITT (Nelson) : Je me joins à l'honorable collègue de Lethbridge qui vient de repren-